



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité  
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 21 °F - maxi. : 35 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau moyennement dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 21 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,09 mg/L - maxi. : 0,15 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,02 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Teneur en pesticides inférieure à la  
limite de qualité. La valeur maximale  
a été observée pour le paramètre :  
2,6 Dichlorobenzamide.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : MONTELIMAR NARBONNE  
appartient à : MAIRIE DE MONTELIMAR  
est exploité par : SAUR FRANCE - MONTELIMAR**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ CAPTAGES DAME NORD ET SUD
- ◆ DAME NORD
- ◆ DAME SUD
- ◆ LAUPIE(LA)

(Les Iles)

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ LA DAME - TRAIT. CHLORATION
- ◆ TRAIT. HYP RESERVOIR NARBONNE

## NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette  
année ont été de très bonne qualité  
bactériologique.

Le traitement de désinfection donne  
entière satisfaction.

Des pesticides tels que le 2,6  
Dichlorobenzamide ont été détectés à  
l'état de traces et sont sans conséquence  
sur la potabilité de l'eau.

Les autres substances recherchées  
(indésirables, cancérigènes, toxiques)  
sont restées conformes aux limites de  
qualité.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.